



OIRPC : COMMENT ATTIRER ET FAVORISER LES INVESTISSEMENTS À LONG TERME DES CAISSES DE RETRAITE

Londres (Angleterre), le 15 mai 2012 – Lors d'une allocution qu'il a prononcée aujourd'hui devant la Chambre de commerce Canada–Royaume-Uni, David Denison, président et chef de la direction de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'Office) a parlé du rôle important que pouvaient jouer les caisses de retraite au titre d'investisseurs à long terme dans des placements privés comme les infrastructures, ainsi que des conditions susceptibles d'attirer ce genre d'investissements.

M. Denison s'est penché sur les caractéristiques qui ont permis aux caisses de retraite canadiennes de devenir d'éminents investisseurs mondiaux à long terme. Comparant les caisses de retraite canadiennes à celles (généralement plus petites, mais plus nombreuses) établies au Royaume-Uni, M. Denison a fortement recommandé aux autorités de regrouper les régimes de retraite de petite taille afin de mettre sur pied des caisses de retraite dont la taille et les capacités seront suffisantes pour devenir des investisseurs à long terme dans des actifs comme les infrastructures. Selon lui, les caisses de retraite dont la taille est insuffisante peuvent difficilement présenter les autres caractéristiques essentielles à leur réussite, notamment une solide gouvernance professionnelle, des capacités internes de pointe ainsi que des politiques et pratiques correspondantes en matière de ressources humaines. M. Denison a fait valoir que le nombre d'organismes de placement à long terme dans le monde est peu élevé et que les autorités doivent veiller à ce que leurs décisions n'aient pas pour conséquence imprévue de réduire l'offre de capitaux à long terme.

M. Denison a aussi souligné que les investisseurs à long terme, comme l'Office, évaluent, dans le cadre de leur processus décisionnel en matière de placement, tous les risques susceptibles de se présenter au cours de la période pendant laquelle ils conserveront un actif donné. Il a mis en garde les autorités contre l'accroissement des risques politiques, réglementaires et fiscaux, prenant pour exemple le processus d'établissement des tarifs des organismes de réglementation à l'égard des infrastructures. Selon M. Denison, si l'Office conclut que les risques dans l'un ou l'autre pays sont devenus suffisamment importants pour remettre en question la prévisibilité et la stabilité des flux de trésorerie sur lesquelles sont fondées les décisions de placement dans les infrastructures, sa réaction sera très rapide et rationnelle : il cessera tout simplement d'investir dans ce pays.

L'allocution de M. Denison peut être consultée dans son intégralité à l'adresse suivante : www.oirpc.ca.

Au sujet de l'Office d'investissement du RPC

L'Office d'investissement du RPC est un organisme de gestion de placements professionnel qui place, pour le compte de 18 millions de cotisants et de bénéficiaires canadiens, les fonds dont le Régime de pensions du Canada (RPC) n'a pas besoin pour verser les prestations de retraite courantes. Afin de diversifier le portefeuille du RPC,

l'Office investit dans des actions de sociétés cotées en Bourse, des actions de sociétés fermées, des biens immobiliers, des obligations indexées sur l'inflation, des infrastructures et des titres à revenu fixe. L'Office, dont la gouvernance et la gestion sont distinctes de celles du RPC, n'a pas de lien de dépendance avec les gouvernements. Il a son siège social à Toronto et compte des bureaux à Londres et à Hong Kong. Au 31 décembre 2011, la caisse du RPC s'élevait à 152,8 milliards de dollars. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Office, consultez le www.oirpc.ca.

Renseignements :

À Londres

Frances Mullaney
Vice-présidente principale et directrice
Fleishman-Hillard
+44 20 7395 7043
(Téléphone cellulaire) +44 7540 002008
frances.mullaney@fleishmaneuropa.com

Au Canada

Linda Sims
Directrice, Relations avec les médias
Office d'investissement du RPC
+1 (416) 868-8695
lsims@cppib.ca